

## ABONNEMENT.

| SAUMUR :   |        |
|------------|--------|
| Un an      | 30 fr. |
| Six mois   | 16     |
| Trois mois | 8      |
| POSTE :    |        |
| Un an      | 35 fr. |
| Six mois   | 18     |
| Trois mois | 10     |

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 39.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,  
18 Novembre 1875.

## Bulletin politique.

Une loi qui a du malheur, c'est la loi municipale. Elle en est rendue à sa troisième lecture et c'est lundi qu'elle devait subir cette dernière épreuve, d'ordinaire peu sérieuse. Une loi qui en est arrivée à ce point est considérée comme adoptée; nous pourrions en citer mille exemples. Nous en avons un fameux dans la loi électorale: le scrutin uninominal est voté en deuxième lecture seulement, néanmoins chacun considère le vote comme définitif.

La loi municipale fait exception; la troisième lecture n'est qu'ajournée, cela n'a l'air de rien, mais par suite de la malchance qui poursuit cette infortunée loi, cet ajournement équivaut à un rejet radical. La pauvre loi est ajournée à la prochaine législature, qui sera composée Dieu sait comme, et fera le diable sait quoi.

La majorité conservatrice du 14 novembre était décidée à voter cet ajournement pour une raison qui a son prix; elle ne veut pas livrer les mairies aux radicaux au moment des élections. La raison est certainement très-bonne; il fallait donc ou l'exposer bravement ou ne pas en donner d'autres: celles-ci ne pouvaient être que pitoyables. M. Delacour, du groupe Lavergne, n'a pas reculé devant l'énumération de motifs peu sérieux; l'orateur de la gauche, M. Pascal Duprat, a fait sonner bien haut les principes, c'était son droit: immortels ou non, les principes étaient en sa faveur. Mais quoi! il s'agit bien de procédure parlementaire, de logique constitutionnelle, de doctrines libérales; la bataille va s'engager dans deux mois, les conservateurs ont de bonnes positions, ils seraient insensés de les livrer d'avance à leurs ennemis.

N'avons-nous pas vu les républicains, qui

se posent aujourd'hui en ardents défenseurs des libertés municipales, faire litière au 4 septembre de ces mêmes libertés? Du 4 septembre 1870 au 8 février 1874, dit très-bien le *Français*, on les a vus dans les mairies, ces vertueux patrons des « franchises municipales », ces respectueux serviteurs du droit de l'élection. Ici, le premier venu accourait s'installer au fauteuil de maire, sans daigner consulter la foule ni même M. Gambetta; là, cinquante à soixante citoyens gravissaient tumultueusement les escaliers de l'Hôtel-de-Ville et proclamaient un maire, qui souvent n'était pas plus citoyen de la commune que conseiller municipal: quatre ou cinq vivats suffisaient à légitimer la nomination de l'heureux magistrat. La démocratie faisait des maires par génération spontanée. Plus tard, l'irrégularité devint comme légale aux mains de M. Gambetta: sa dictature fut la loi. M. Gambetta, de sa propre autorité, destitua les maires, choisit les siens, et remplaça les conseils qu'il suspectait de n'être pas républicains par des commissions exclusivement composées de radicaux.

M. Buffet aurait pu répondre aux attaques des républicains en portant la guerre sur leur territoire: il leur aurait rendu au centuple les coups qu'il recevait. Il a préféré défendre sa propre conduite; il a rappelé malignement qu'il parlait au nom du cabinet tout entier. Ceux, dit-il, qui ne croient pas à l'unanimité du ministère sur les questions importantes ont eu dernièrement une preuve manifeste de cette unanimité. Soixante maires à peine, a-t-il dit encore, ont été pris, dans les petites localités, en dehors des conseils municipaux. Soixante, c'est bien peu sur 35,000 communes, mais ceux-là le gouvernement ne les abandonnera pas; ils ont accepté le pouvoir dans des conditions difficiles, et le ministère croirait commettre une lâcheté s'il récompensait leurs services par un abandon.

M. Buffet provoque ses adversaires sur le terrain d'une interpellation, mais les républicains ont l'oreille basse, ils ne se sentent pas en force et n'interpelleront pas.

On a parlé, continue le ministre, du retour possible de la candidature officielle. « Je ne crois pas qu'une préoccupation électorale doive trouver place dans un débat sur la loi municipale. »

Est-ce naïveté? est-ce dissimulation profonde? M. Buffet n'est pourtant ni naïf, ni hypocrite; cependant il est bien évident que les préoccupations électorales joueront un grand rôle dans la discussion de la loi municipale. Hier encore, si cette discussion a été ajournée, si les maires nommés par le pouvoir sont maintenus, c'est par suite d'une préoccupation électorale. Il ne saurait en être autrement. Les maires ont un trop grand rôle à remplir aux élections, pour que les différents partis ne se préoccupent pas de savoir qui sera maire au jour décisif. Les maires actuels, dit M. Buffet, ne gêneront en rien la liberté des électeurs; car, si le ministère que je préside est encore aux affaires, « les élections seront libres, sincères, loyales. »

Nous voulons bien le croire, mais si les maires étaient radicaux, les élections seraient-elles aussi libres, aussi loyales? Nous ne le pensons point. Les radicaux ne reculeraient devant aucun moyen pour faire rendre au scrutin un arrêt favorable à leur cause.

La déclaration de M. Buffet est importante: le ministre désavoue la candidature officielle.

L'ajournement a été voté par assis et levé. Ce résultat était prévu.

Vendredi commencera la troisième lecture de la loi électorale.

## CORRESPONDANCE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 16 novembre 1875.

La séance d'hier a donné au gouvernement une nouvelle victoire, et affirmé une fois de plus l'entente complète de tous les membres du cabinet et notamment de MM. Dufaure et Buffet. Enfin il a montré tous les groupes conservateurs de l'Assemblée fermement unis et résolus à soutenir jusqu'au bout la politique énergiquement anti-

révolutionnaire de M. le vice-président du conseil. Tel est le résultat de l'attitude violente prise par M. Gambetta à l'égard du centre droit dans la séance du 14 novembre. Les membres de ce groupe, si mal récompensés de l'appui qu'ils ont prêté aux gauches, de l'appoint nécessaire qu'ils ont apporté dans les scrutins d'où est sortie la République, considèrent, eux aussi, qu'ils ont fait assez de sacrifices à la conciliation, et ils ne feront rien pour tenter un rapprochement, pour reconstituer cette prétendue union constitutionnelle, très-belle en théorie, mais malheureusement peu réalisable en pratique.

Un groupe vraiment à plaindre en ce moment, c'est le centre gauche, réduit à l'alliance forcée de la gauche et de l'extrême gauche, et contemplant avec désespoir la majorité compacte qui soutient le ministère. Il est pénible, en effet, quand on est au fond très-conservateur et naturellement gouvernemental comme le centre gauche, quand on a donné à un cabinet deux de ses principaux ministres, de se voir condamné à faire partie de la minorité, à combattre le ministère et à voter avec les radicaux dont on ne partage, en réalité, ni les tendances, ni les opinions.

Tel est le sort de l'infortuné centre gauche, dont l'unique consolation en ce moment doit être la pensée de la prochaine dissolution qui mettra fin à son supplice. Mais il faudra, avant de se séparer, nommer les 75 sénateurs dont la constitution réserve le choix à l'Assemblée, et cette question redouble les incertitudes et l'anxiété du centre gauche. S'il s'entend, pour composer une liste, avec ses alliés, les républicains avancés, n'est-il pas probable que le scrutin de liste? D'un autre côté, osera-t-il rompre ouvertement avec la gauche et l'extrême gauche et s'entendre avec la droite et le centre droit pour la liste sénatoriale, et s'il se décide à rompre sa chaîne, ne court-il pas le risque de se voir repoussé par les droites et de rester isolé et honni entre les radicaux qu'il aura abandonnés et les conservateurs qui le repousseront?

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## HISTOIRE

## D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

(Suite.)

LV.

— C'est singulier, et vraiment je n'y comprends rien, me dit Soufflanbise; j'éprouve une telle impatience de l'installation près de nous de votre ami Valentin, que souvent la nuit je n'en dors pas. Je ne l'ai pourtant jamais connu que par vos récits; et, peut-être, lui et moi, quand nous nous serons vus, n'éprouverons-nous qu'antipathie l'un pour l'autre. Mais votre amitié pour lui est devenue, à tous ici, contagieuse. Et qui sait cependant si vous-même, en le revoyant, vous retrouverez en lui le Valentin d'autrefois? La vie a de si étranges métamorphoses, qu'en fait de changements, on peut s'attendre à tout d'un homme qui a subi l'influence de tant de climats.

— Sans doute; mais la vie n'a fait que développer, mûrir et améliorer Valentin. J'ai suivi d'année en année, dans ses lettres, la marche de son esprit.

D'ailleurs, s'il n'était resté fidèle aux instincts de l'enfance, aux sentiments de la jeunesse, songerait-il à revenir ici? Oh! mon souci n'est pas de prévoir en quelle disposition morale il reviendra; c'est de savoir s'il reviendra. Ce golfe de Bothnie et cette Laponie me font peur.

— J'ai rêvé, disait Florine, qu'il était de retour et qu'il nous apportait une cargaison de fourrures.

— Oh! s'écriait Albert, le plus jeune de nos fils, s'il nous rapportait un petit renne vivant!

Enfin, de toutes les manières et à toute occasion, nous ne parlions que de Valentin.

Nos enfants lui devaient d'être tous très-forts en géographie. Depuis des années nous le suivions sur la carte dans tous ses voyages, et même quelquefois nous lui en supposions qu'il ne faisait point. Il est si aisé sur le carton de parcourir les terres les plus infranchissables! Mais ce besoin d'avoir toujours, à cause de lui, des cartes sous les yeux, n'avait fait qu'augmenter depuis que nous le supposions dans cette étrange Laponie.

Plus le temps approchait où nous devions le voir revenir, plus nous étions disposés à l'inquiétude sur son compte.

Et, de fait, nous touchions à la fin de novembre, et les nouvelles continuaient de nous faire défaut.

Comment au moins ne montrait-il pas quelque empressement à connaître le résultat de mes dé-

marches pour lui trouver un asile? C'est là surtout ce que vingt fois par jour je me demandais.

LVI.

Aussi quels cris de joie éclatèrent lorsque eut lieu ce que je vais dire!

Le facteur ne passait chez nous que vers midi; mais il arrivait souvent qu'Alain, maintenant grand garçon, allait, pour me faire plaisir, dès six heures du matin, au bureau de poste, éloigné de quatre kilomètres, et nous en rapportait les lettres et les journaux; il mettait d'ailleurs à profit ces courses pour les commissions de sa mère.

Un matin donc, je vois Alain accourir à toutes jambes, élevant en l'air une lettre avec des démonstrations folles, et je l'entends qui s'écrie: *De Suède! de Suède!*

Oh! si je l'avais pu, comme j'eusse couru moi-même au-devant de cette lettre! Je fis quelques pas cependant; j'appelai Florine; les enfants en deux bonds sautent chez Soufflanbise. Nous voilà tous réunis, haletants; j'ouvre la lettre et je lis d'une voix émue:

« Kautokeino, 4 septembre.

» Mes amis,

» Au moment où vous recevrez la présente, je serai probablement sous terre; ne vous effrayez pas, il ne s'agit que d'un hivernage en Laponie; car j'y suis, dans ce pays gelé, je m'y plais, et je

compte y passer l'hiver après y avoir passé une partie de l'été.

» Ceci vous fait comprendre tout de suite que je n'ai eu, jusqu'ici du moins, qu'à me louer de ce voyage polaire.

» Que direz-vous pourtant du projet de terminer ma carrière d'excursionniste par un séjour d'hiver en Laponie, dans ce village impossible de Kautokeino?

» Je vous dois, à cet égard, une explication. Depuis vingt ans j'ai navigué sur toutes les mers, sur tous les fleuves; j'ai couru presque tous les chemins du monde, emporté sans repos d'un continent à l'autre. Je crains d'avoir perdu complètement, dans ces voyages, l'habitude et même la possibilité de la vie sédentaire. Je veux la reprendre ici, et la reprendre de manière d'abord à ne m'en pouvoir dédire de toute une saison, et de manière aussi à ce qu'ensuite je ne puisse manquer de me trouver bien partout.

» Un hiver chez les Lapons, quelle préparation à la vie encasée!

» Et puis, ayant visité notre planète en plusieurs points de l'équateur, je ne suis pas fâché de l'entrevoir en ses régions polaires.

» Ah! mes amis, quel spectacle que celui de cet interminable jour où l'on voit un soleil immense rouler pour ainsi dire sur le sol en faisant incessamment le tour de l'horizon. A midi il se

Ce qui est certain, c'est que des négociations se poursuivent en vue de la formation de la liste des sénateurs à élire par l'Assemblée et que l'on songe à prendre des candidats dans toutes les opinions conservatrices jusqu'au centre gauche inclusivement. Soixante sénateurs sortiraient des rangs de l'Assemblée et, pour compléter la liste, on choisirait quinze illustrations, sans acception d'opinions politiques. On cite parmi les sénateurs probables le maréchal Canrobert, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, les généraux de Ladmirault et Vinoy, M. le comte de Falloux, M. d'Haussonville père, etc.

Aussitôt que ce travail préparatoire sera terminé et qu'il aura été soumis aux divers groupes de la majorité et accepté par eux, la mise à l'ordre du jour de l'élection par l'Assemblée sera demandée.

Cette élection pourra se faire vers le 25 de ce mois, aussitôt après l'adoption en troisième lecture de la loi électorale.

L'opinion générale est que l'Assemblée se séparera du 40 au 45 décembre, et que le gouvernement hâtera autant que possible les élections pour profiter de l'excellente impression produite dans le pays par les dernières résolutions que l'Assemblée a prises, par le vote du scrutin d'arrondissement, par la déclaration énergiquement conservatrice de M. Dufaure et de M. Buffet. Sans doute le péril radical existe encore, et nous n'en voulons pour preuve que ces paroles prononcées hier par M. le vice-président du conseil :

« M. le préfet de police m'a adressé à ce sujet des rapports qui m'autorisent à maintenir à cette tribune qu'il y avait là un péril immense. »

Mais, ainsi que l'a dit le même M. Buffet, le péril est moins grand depuis le vote de jeudi dernier, le scrutin uninominal permettant à l'électeur de choisir lui-même son candidat et le protégeant contre la détestable tyrannie des comités.

Les déclarations faites par M. le vice-président du conseil relativement à la conduite que tiendra le gouvernement pendant la période électorale sont de la nature la plus rassurante et seront accueillies avec la plus légitime satisfaction. Les électeurs seront libres, et certes tous les hommes de bonne foi n'en avaient jamais douté.

Mais le gouvernement, mettant en pratique les idées très-justes, très-sensées, émises sur la question par MM. Thiers et Jules Simon, et rappelées par M. Buffet, ne se désintéressera pas dans une lutte où seront en jeu les destinées du pays. Il fera connaître ses préférences, les soutiendra, plaçant hautement la cause de la politique qu'il sert, en s'abstenant toutefois d'user des moyens d'action que donne le pouvoir.

Rien de plus correct, de plus conforme aux vrais principes du régime parlementaire qu'un semblable programme qui, prenant le suffrage universel comme juge entre le gouvernement et l'opposition, lui permet de décider en connaissance de cause et de faire son choix entre les partisans de la politique gouvernementale et ses adversaires.

soulève un peu, et s'abaisse légèrement à minuit, mais sans disparaître... Quels effets de lumière ! et quel enchantement sur ces maigres paysages !... J'aurai dans quelques mois le spectacle contraire : celui d'une nuit éternelle...

« Mais réservons tout cela pour nos causeries du prochain hiver, que je compte passer non plus chez les Lapons, mais au milieu de vous, chers amis.

« Je ne demande pas où tu en es de tes recherches pour me trouver une cabane et un champ ; je suis sûr qu'en ce moment même tout est déjà prêt et que notre vieille amitié t'aura fait faire quelque miracle.

« D'ailleurs, tout me sera bon, pourvu que j'aie au village natal un petit coin avec un toit sur la tête, pas trop éloigné du tien.

« Malheureusement, il est douteux que je puisse partir d'ici avant la fin d'avril.

« Il ne faudrait donc pas m'attendre avant la première quinzaine de juin.

« Ce petit retard m'afflige et t'affligera ; mais il faut excuser un voyageur qui, faisant sa dernière promenade, la prolonge de quelques instants. D'ailleurs, il y a ici force majeure.

« Oh ! oh ! oh ! quel pays, et combien je vous réjouirai tous quand je vous ferai le portrait de mes hôtes !

« Je dois aujourd'hui vous affirmer seulement

Nous avons trop bonne opinion de nos concitoyens pour ne pas espérer que le parti conservateur libéral l'emportera aux prochaines élections. Le scrutin d'arrondissement nous sauve du radicalisme, et ceux qui l'ont voté peuvent avec confiance dire au pays :

*In hoc signo vinces !*

On lit dans l'Univers :

M. le ministre de l'intérieur, à l'une des séances de la commission de permanence, a déclaré que les outrages prodigués à la religion par la presse radicale étaient intolérables. Cette déclaration n'a pas arrêté l'effervescence dont se plaignait M. le vice-président du conseil.

La presse redouble son concert d'invectives. Elle s'acharne contre tout ce qui touche à la religion. Elle y déploie une rage qui semble ne plus avoir rien d'humain. Chacun fait comme il peut. Les inventifs imaginent, les fureteurs cherchent, les imbéciles — et Dieu sait si le nombre en est grand dans la presse de Paris et celle des départements, — les imbéciles répètent les calomnies et les mensonges. Tous pensent avoir fait œuvre d'esprit, de caractère et de talent, en se gaussant de Dieu, de la vérité, de l'honneur, de la piété, de la charité et même du dévouement aux pauvres. A ce travail de turpitude nous avons déjà maintes fois signalé le XIX<sup>e</sup> Siècle qui y va de tout son courage.

M. Francisque Sarcey, à l'aide de ses anciennes relations universitaires, a organisé une meute de limiers qui, répandus dans toute la France, ne laissent pas entrer une fille au couvent ni passer une seule guérison merveilleuse sans donner de la voix. Malheureusement, les limiers sont souvent en défaut : le chasseur n'en a cure ; il tire toujours. Quand le coup porte à faux, il se garde d'en convenir. Il est effronté : il sait que bien des honnêtes gens ne se soucient guères d'être traînés en public ; il abuse de leur discrétion et l'exploite quelque peu. Il répond d'ailleurs en monnaie de singe aux démentis les plus catégoriques ; et il se rétracterait, que les compères ne laisseraient pas de répondre à ses calomnies et de les faire courir.

Il est passé maître, d'ailleurs, en l'art de les accommoder. La grossièreté n'exclut pas toute finesse de sa manière de talent, et il a assez de calcul dans sa rondeur affectée pour détourner de ses pistes ou les rendre tellement répugnantes qu'on soit découragé de les suivre. Dans le numéro du 6 novembre, sous le titre : *Une Simple citation*, il a reproduit des passages ridicules d'un livre imprimé il y a douze ans, à Béziers. Nous ne vérifions pas les citations ; il les termine en disant :

« La plume me tombe des mains à copier ces billevesées immondes. »

Il n'a pas tort de qualifier de la sorte les extraits qu'il a reproduits ; mais il ajoute :

« Voilà la nourriture intellectuelle et mo-

rale des couvents, à qui la bourgeoisie actuelle remet le soin d'élever ses filles ! »

Qui relèvera cette assertion ? Elle est absurde. M. Sarcey le sait mieux que personne. Mais mieux que personne aussi il sait qu'aucun des couvents voués à l'enseignement de la jeunesse n'entreprendra de le convaincre de calomnie et de lui demander la preuve de son assertion.

L'insulte porte, et elle ne doit pas être relevée : voilà le courage et la tactique de l'écrivain.

Si brève que soit l'assertion de M. Sarcey, elle ne laisse pas d'être produite avec un certain art. En regard de citations absolument ridicules, elle choquerait même les esprits les plus obtus. M. Sarcey a donc pris des précautions oratoires en annonçant sa simple citation :

« Elle est extraite d'un livre de dévotion, qui a pour titre : *Vie de Marie-Ange* ; cette Marie-Ange est née à Lignan, près Béziers. Je crois qu'elle a été béatifiée. »

M. Sarcey abuse de ses lecteurs en leur présentant un livre immonde pour un livre de dévotion, ou bien il leur témoigne d'une naïveté de foi par trop vive. Est-ce encore la foi qui le presse de confesser modestement et ingénument qu'il croit à la béatification de son héroïne ? La foi le pousse plus loin encore. Elle est terrible, absolument idiote et perverse, la foi des incrédules ! Pour corroborer et appuyer tout son échafaudage de « dévotion », de « béatification » et surtout de « nourriture intellectuelle dans les couvents », notre méchant écrivain déclare dans sa candeur :

« Le livre est d'un certain Martel, docteur en théologie, qui l'a dédié à l'impératrice Eugénie. »

La dédicace ne fait rien à l'affaire. Nous n'avons non plus rien à dire du « certain Martel », dont l'état d'esprit est suffisamment indiqué par les citations de son livre, si elles sont exactes. Seulement, cet auteur n'est point du tout docteur en théologie. Il est docteur en médecine. Pourquoi M. Sarcey a-t-il changé cette qualification ? Ce changement n'est-il pas ingénieux, et la précaution oratoire sagement combinée ? Il est évident que les couvents doivent chercher leur nourriture intellectuelle dans les livres des docteurs en théologie plutôt que dans ceux des docteurs en médecine. Cette réflexion est excellente. Justifie-t-elle M. Sarcey et son tour de passe-passe ?

LEON AUBINEAU.

Sous le titre de : *Les baisers de Jésus et de Marie*, le *Courrier de Saumur* a servi à ses lecteurs, dans son numéro du 13 novembre, la tartine de M. Francisque Sarcey.

Ce récit par trop répugnant a rencontré fort peu de crédules ; mais il a excité la réprobation de tous ceux qui ont quelque sentiment de dignité et de convenance.

Voici, d'après l'Opinion nationale, l'état des modifications apportées par la nouvelle loi électorale dans le nombre des députés affectés aux divers départements :

| Départements.        | Nombre actuel de députés. | Nombre futur de députés. |
|----------------------|---------------------------|--------------------------|
| Ain.....             | 7                         | 6                        |
| Allier.....          | 11                        | 8                        |
| Alpes (Basses-)...   | 7                         | 6                        |
| Alpes (Hautes-)...   | 3                         | 5                        |
| Alpes-Maritimes...   | 3                         | 3                        |
| Ardeches.....        | 4                         | 4                        |
| Ardennes.....        | 8                         | 6                        |
| Ariège.....          | 6                         | 5                        |
| Aube.....            | 5                         | 3                        |
| Aude.....            | 5                         | 5                        |
| Aveyron.....         | 6                         | 4                        |
| Belfort.....         | 8                         | 7                        |
| Bouches-du-Rhône     | 1                         | 1                        |
| Calvados.....        | 11                        | 7                        |
| Cantal.....          | 9                         | 7                        |
| Charente.....        | 5                         | 4                        |
| Charente-Inférieure  | 7                         | 6                        |
| Cher.....            | 10                        | 7                        |
| Corrèze.....         | 7                         | 5                        |
| Corse.....           | 6                         | 5                        |
| Côte-d'Or.....       | 5                         | 5                        |
| Côtes-du-Nord.....   | 8                         | 6                        |
| Creuse.....          | 13                        | 9                        |
| Dordogne.....        | 5                         | 5                        |
| Doubs.....           | 10                        | 8                        |
| Drôme.....           | 6                         | 5                        |
| Eure.....            | 6                         | 5                        |
| Eure-et-Loir.....    | 8                         | 6                        |
| Finistère.....       | 6                         | 5                        |
| Gard.....            | 13                        | 10                       |
| Garonne (Haute-)...  | 9                         | 6                        |
| Gers.....            | 10                        | 7                        |
| Gironde.....         | 6                         | 5                        |
| Hérault.....         | 14                        | 10                       |
| Ille-et-Vilaine..... | 8                         | 6                        |
| Indre.....           | 12                        | 8                        |
| Indre-et-Loire.....  | 5                         | 5                        |
| Isère.....           | 6                         | 4                        |
| Jura.....            | 12                        | 8                        |
| Landes.....          | 6                         | 4                        |
| Loir-et-Cher.....    | 6                         | 5                        |
| Loire.....           | 5                         | 4                        |
| Loire (Haute-)...    | 11                        | 7                        |
| Loire-Inférieure...  | 6                         | 4                        |
| Loiret.....          | 12                        | 8                        |
| Lot.....             | 7                         | 5                        |
| Lot-et-Garonne...    | 6                         | 4                        |
| Lozère.....          | 6                         | 4                        |
| Maine-et-Loire...    | 3                         | 3                        |
| Manche.....          | 11                        | 7                        |
| Marne.....           | 11                        | 8                        |
| Marne (Haute-)...    | 8                         | 6                        |
| Mayenne.....         | 5                         | 3                        |
| Meurthe-et-Moselle   | 7                         | 5                        |
| Meuse.....           | 8                         | 5                        |
| Morbihan.....        | 6                         | 4                        |
| Nièvre.....          | 10                        | 6                        |
| Nord.....            | 7                         | 3                        |
| Nord.....            | 28                        | 18                       |
| Oise.....            | 8                         | 5                        |
| Orne.....            | 8                         | 6                        |
| Pas-de-Calais.....   | 15                        | 10                       |
| Puy-de-Dôme.....     | 11                        | 7                        |
| Pyénées (Basses-)... | 9                         | 6                        |
| Pyénées (Hautes-)... | 5                         | 4                        |
| Pyénées-Orientales   | 4                         | 3                        |
| Rhône.....           | 13                        | 7                        |
| Saône (Haute-)...    | 6                         | 4                        |
| Saône-et-Loire...    | 12                        | 9                        |
| Sarthe.....          | 9                         | 6                        |
| Savoie.....          | 5                         | 5                        |
| Savoie (Haute-)...   | 5                         | 4                        |
| Seine.....           | 43                        | 30                       |
| Seine-Inférieure...  | 16                        | 11                       |
| Seine-et-Marne...    | 7                         | 5                        |
| Seine-et-Oise.....   | 11                        | 9                        |
| Sèvres (Deux-)...    | 7                         | 5                        |
| Somme.....           | 11                        | 8                        |
| Tarn.....            | 7                         | 5                        |
| Tarn-et-Garonne...   | 4                         | 4                        |
| Var.....             | 6                         | 4                        |
| Vaucluse.....        | 5                         | 4                        |
| Vendée.....          | 8                         | 6                        |
| Vienne.....          | 6                         | 6                        |
| Vienne (Haute-)...   | 7                         | 5                        |
| Vosges.....          | 8                         | 5                        |
| Yonne.....           | 7                         | 6                        |

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Sauf quelques exceptions, chaque arrondissement n'aura à nommer qu'un député. Dans notre département, Bauge, Saumur, Segré, ne nommeront qu'un député ; Angers et Cholet en nommeront deux. Nous n'aurons plus que sept députés au lieu de onze.

Les jeunes gens faisant partie de la classe de 1875, c'est-à-dire étant nés en 1855, viennent d'être avertis par l'autorité militaire d'avoir à se rendre dans leurs mairies respectives, pour y faire les déclarations nécessaires à la formation du contingent de l'année prochaine.

Tout le monde, à Saumur, se rappelle M. Brou de Cuisart, sous-intendant, qui par ses relations et l'aménité de son caractère s'était acquis l'estime générale. Cet homme si honorable, qui était en dernier lieu intendant divisionnaire à Rennes, vient d'être enlevé à sa famille et à ses nombreux

que ce sont d'assez innocentes, je veux dire d'assez inoffensives créatures.

« Si je vous racontais comment je suis logé, couché, régalé, vêtu, éclairé, blanchi, vous ririez d'abord aux éclats, et puis vous seriez pris de commisération ; rassurez-vous, les vrais voyageurs ont le don précieux d'être toujours un peu du pays qu'ils visitent. Votre ami Valentin est devenu à moitié Lapon. J'ai eu toute ma vie horreur de la fumée, et voici que je m'y habitue à Kautokino !

« Je ne suis pas venu ici seul, mais je vais y rester seul. Un voyageur hollandais rencontré en Suède m'a accompagné en Laponie ; mais il retourne à Stockholm et de là dans son pays ; c'est à lui que je confie cette lettre pour qu'il vous l'expédie de Suède.

« Mes instructions, prières et recommandations pour l'arrangement de ma cabane restent telles que tu les as reçues ; je n'y veux rien modifier. D'ailleurs, je laisse cet établissement entièrement à ta discrétion, prenant l'engagement de tout approuver.

« T'ai-je dit que, pour ne pas trop rompre avec mes habitudes de locomotion, je me propose d'avoir cheval et voiture ? ah ! ah ! il faudra bien que tu te promènes avec moi.

« Fais en sorte, par conséquent, qu'avec la maisonnette il y ait écurie et remise.

« Maintenant, te dirai-je avec quelle impatience

et quelle fièvre j'aspire après le moment où je pourrai te revoir ; où je pourrai connaître et embrasser la femme ainsi que tes chers enfants ; où je pourrai, enfin, serrer la main cordialement au vieil ami Soufflanbise dont tu me parles si bien et dont je me fais chaque jour un portrait nouveau ? Ne serait-ce pas un gros petit bonhomme à visage farouche, avec des yeux pleins de vivacité, de douceur, de tendresse ? C'est ainsi souvent qu'est faite la vraie bonté, celle qui se cache et se fait un peu sauvage.

« Enfin, avant dix mois je pourrai refaire ce portrait d'après nature.

« En attendant ce jour, le plus désiré qu'il y ait eu dans ma vie, je vous embrasse tous du fond du cœur, chers et bien chers amis. — A moins de quelque malencontre dans ce royaume ou plutôt dans cet enfer du froid, comptez sur moi vers le milieu de juin. »

(La suite au prochain numéro.)

amis par un événement bien tragique. Voici ce qu'un journal nous apprend ce matin :  
Lundi dernier, M. l'intendant divisionnaire, Brou de Cuissart, passait à cheval près du pont du chemin de fer de Saint-Hélier, à Rennes, lorsque l'animal, épouvanté par le bruit, se cabra, lançant son cavalier contre un mur. La mort fut instantanée. Le choc avait été si violent, que le crâne de la victime fut ouvert dans toute sa longueur. M. Brou de Cuissart laisse une veuve et trois enfants.

Lundi soir, le garde particulier de l'île Ponneau a aperçu un corps humain que les grandes eaux avaient amené et laissé sur la prairie en se retirant.

L'autorité, prévenue aussitôt, s'est transportée auprès du cadavre, assistée de M. le docteur Bouchard. D'après l'état de décomposition des chairs, on peut supposer que la mort remonte à trois semaines environ.

Cet homme paraît âgé de 46 ans. Il porte toute sa barbe et de fortes moustaches. Il n'avait dans ses vêtements aucun papier pouvant faire constater son identité.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de Saint-Lambert-des-Lévées.

M. Luzu, conseiller à la cour d'appel d'Angers, vient de mourir subitement.

Lundi, M. Luzu assistait à l'audience de la chambre des appels correctionnels, lorsqu'il s'est trouvé assez malade pour qu'il fût nécessaire de le transporter à son domicile, rue d'Anjou. Le soir, il rendait le dernier soupir.

Pendant la nuit du 10 au 11 de ce mois, la tempête a causé des dégâts importants à l'église de Saint-Nicolas de Bourgueil. Une grande partie de la toiture de la nef a été enlevée. Le cadran de l'horloge a été arraché et lancé à une distance de 60 mètres.

La toiture de la maison d'école a également souffert.

Dans les environs de Châteaubriant, l'ouragan de mardi à mercredi a arraché et brisé des arbres en grand nombre ; mais l'accident le plus grave et que nous connaissons est celui arrivé à l'église du Petit-Auverné, qui, pourtant, est de construction récente, puisqu'elle remonte à une quinzaine d'années à peine. La flèche du clocher a été brisée presque au niveau des murs, juste à la hauteur des quatre cloches, et jetée sur le corps de l'édifice dont la charpente a été défoncée. Il était en ce moment environ six heures du matin. M. le curé disait sa messe à laquelle assistaient un certain nombre de fidèles ; des débris sont tombés dans l'intérieur de l'église, mais heureusement sans atteindre personne.

On lit dans la République de la Sarthe :

On parle d'un crime épouvantable qui se serait commis aux environs de Beaumont.

Un homme ivre aurait tué son enfant en lui écrasant la tête sur un mur.

Nous ne connaissons pas encore les détails, que nous donnerons dans notre numéro de demain, si le fait est confirmé.

Joseph Riau, ancien boucher, domicilié à Bains, vient de comparaître devant la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Il était marié en troisième noces à une pauvre fille qu'il a lâchement assassinée à coups de bâton. « Il aimait à travailler dans le sang, » et l'acte d'accusation laisse croire qu'il a peut-être été le meurtrier de ses deux premières femmes comme de la troisième. La seconde n'a vécu que six semaines.

La pauvre victime a reçu de son assassin plus de cinquante coups mortels. — *Fais ton acte de contrition et récite ton Confiteor ; tu vas mourir*, disait le meurtrier, frappant à coups de bâton sa femme, qu'il acheva en se servant de la hache.

Riau est âgé de 47 ans. Sa figure vulgaire, percée de petits yeux clignotants, offre une expression remarquable de cruauté hypocrite. Il était vêtu d'une blouse bleue. Ses cheveux sont presque blancs, et son visage, méchant et cauteux, est encadré de petits favoris roux.

Pendant le cours des débats, l'attitude du criminel a été presque impassible, et c'est avec une légère émotion, trahie seulement

par une respiration un peu plus précipitée, qu'il a entendu prononcer sa condamnation à la peine de mort.

L'exécution aura lieu à Rennes.

#### Conseils de Nick aux cultivateurs.

Nick, s'adressant aux cultivateurs, à propos de ses prédictions, leur dit que, sans vouloir les alarmer davantage, mais, au contraire, afin de leur être utile, il croit devoir les engager à profiter avec empressement des quelques éclaircies qui pourraient se présenter entre les époques critiques signalées par « lui et à ne pas renvoyer au lendemain » les travaux qui pourraient se faire le jour même, car « il est probable que les éclaircies seront de courte durée et peu multipliées. »

Les agriculteurs qui attendront que la terre soit complètement essuyée pour semer le blé, risqueront fort d'attendre longtemps. Il faudra donc saisir l'occasion aux cheveux et faire diligence.

Découverte de fragments du tombeau de saint Martin de Tours. — Cette découverte est signalée à M. Edmond Le Blant par un archéologue tourangeau, M. l'abbé Chevalier. M. Le Blant s'empresse d'en faire part à l'Académie. Il s'agit de trois fragments recueillis dans la cavité où l'on sait qu'ont été enfouis pêle-mêle, pendant la Révolution, des débris antiques. On croit que, parmi ces débris, plusieurs appartenaient à la dalle de marbre envoyée au cinquième siècle, par saint Euphrône, évêque d'Autun, pour la sépulture de saint Martin.

M. Le Blant semble disposé à admettre cette conjecture.

Quoi qu'il en soit, nous avons sous les yeux des photographies qui montrent clairement sur l'un des morceaux le dessin d'une croix gemmée, le reste de l'alpha correspondant à un oméga placé en face; sur un autre morceau on voit le pied d'un candélabre, ce qui permet de supposer que la croix en question, analogue à des motifs de décoration des catacombes de Rome, était illuminée.

Le troisième morceau présente un fleuron détaché peut-être de la bordure; il est hardiment fouillé. Les fragments proviennent d'une même dalle. (Opinion nationale.)

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'administration des postes aura lieu le jeudi 16 décembre prochain.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans, sans infirmités, et dont la taille n'est pas inférieure à 1 m. 54, peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera plus reçue après le 10 décembre.

#### CHRONIQUE THÉÂTRALE.

La représentation de lundi, à laquelle assistait un public nombreux, a été aussi bonne qu'on pouvait le désirer. Elle était composée, d'ailleurs, de façon à satisfaire les plus exigeants.

Beaucoup de personnes ne connaissent pas le Bouffe et le Tailleur que de réputation — cette pièce, pourtant, date de loin — et nous devons dire que le charmant opéra de Gaveaux a obtenu un plein succès, que les rôles ont été fort bien interprétés; M. Diepdalle, surtout, a fait preuve d'un talent très-remarquable, et il a parfaitement chanté la sérénade: *Dormez, ma belle*, de Gounod.

Lucie de Lammermoor a succédé au Bouffe; le grand opéra après l'opéra-comique, l'œuvre sérieuse après l'œuvre gaie. Lucie, ce drame lyrique, sublime inspiration de Donizetti, est plus qu'une pièce de théâtre proprement dite, car un homme de génie s'y est reflété tout entier. Toutes les parties de l'ouvrage sont véritablement des chefs-d'œuvre,

depuis le chœur des chasseurs, devenu populaire, dans la bonne acception du mot, par sa beauté même — mais si rarement bien exécuté, hélas ! — jusqu'à ce chant si suave, si mélancolique, ce chant vraiment céleste, dernier soupir d'Edgard.

Le rôle de Lucie a été supérieurement interprété par M<sup>lle</sup> Papin, qui a dit les principaux morceaux avec un sentiment exquis, notamment sa cavatine du premier acte et le duo, où elle a révélé de brillantes qualités; elle s'est montrée également parfaite, au troisième acte, dans la grande scène de la folie; aussi a-t-elle été chaleureusement applaudie et rappelée. Du reste, hâtons-nous de constater que cette jeune et gracieuse cantatrice s'est bien vite conquise la sympathie des amateurs angevins et saumurois. Ceci n'a pas lieu d'étonner ceux qui se rappellent que, l'avant-dernière saison, M<sup>lle</sup> Papin faisait les délices des habitués du Grand-Théâtre de Nantes, où elle obtenait les plus beaux succès dans le *Barbier* et l'*Air de la Flûte enchantée*, dans *Lucie*, les *Noces de Jeannette*, le *Songe d'une nuit d'été*, les *Mousquetaires de la reine*, etc.

M. Diepdalle s'est montré habile chanteur et excellent comédien; lui aussi a reçu des applaudissements bien mérités. On dit que cet artiste est parfait dans les *Dragons de Villars*: nous le croyons sans peine et avons l'espoir que bientôt la délicieuse partition de Georges Maillard nous permettra d'apprécier le talent de notre baryton sous un nouvel aspect.

Pour remplir le rôle d'Edgard, il faut une voix douce et touchante comme le rôle même, une voix allant à l'âme du spectateur, lui faisant partager toute la tendresse, toutes les douleurs du malheureux Ravenswood. Nous n'avons pas la prétention de dire que M. Biron, le nouveau ténor, possède toutes les qualités nécessaires pour représenter ce personnage, mais il en a certainement d'incontestables, et le public, qui était resté froid à son égard pendant les deux premiers actes, a fini par lui prodiguer ses éloges et à le rappeler à la chute du rideau. Il est vrai qu'au nombre des passages où il a été le plus remarquable on a applaudi particulièrement la romance: *Bienôt, l'herbe des champs*, et celle qui la suit: *O bel ange*, digne sœur de la romance du *Saule*, d'Othello.

A propos de M. Biron et de M. Diepdalle, nous partageons complètement les appréciations bienveillantes de l'un de nos confrères d'Angers. Voici en quels termes s'exprime l'*Union de l'Ouest*:

La saison théâtrale se poursuit dans les meilleures conditions.

Depuis ma dernière causerie, deux artistes nouveaux ont débuté sur notre scène, et ils ont été reçus avec des majorités telles que les opposants ne comptent pas. Ceux-ci sont peut-être du nombre de ceux qui reprochent au soleil d'avoir des taches, ou plutôt, pour ne pas monter si haut, du nombre de ceux qu'on satisfait à peine en leur donnant les meilleurs artistes des plus grands théâtres, car tous ont des défauts.

M. Diepdalle, le premier arrivé et le premier reçu, est un artiste plein d'entrain et de savoir scénique. Il est parfait comédien. Quand il n'a rien à dire ou rien à chanter, il ne se croit pas le droit de ne rien faire; il est sur la scène, et ses yeux, ses gestes indiquent qu'il ne peut pas être étranger à ce qui s'y passe; il écoute ses interlocuteurs et il fait voir qu'il les écoute. Dans le *Barbier de Séville*, dans le *Maître de Chapelle*, dans les *Dragons de Villars*, M. Diepdalle a fait le plus grand plaisir comme acteur et comme chanteur. C'étaient ses trois pièces de début.

Comme chanteurs, certains barytons ont peut-être plus que lui de la puissance dans la voix; mais il dit très-bien ce qu'il dit, il nuance bien son chant et il joint le rythme à l'exactitude de la note écrite.

C'est une très-bonne acquisition. M. Biron, premier ténor, a su, dès le premier jour, se concilier les sympathies du public. C'est que, lui aussi, est un artiste consciencieux et désireux de satisfaire son auditoire.

Quelques puristes pourront peut-être lui reprocher d'avoir quelques notes légèrement troublées, et des notes basses un peu voilées. Mon Dieu, oui, leur dirai-je; vous ne l'auriez pas, s'il était sans défauts.

M. Biron a une grande puissance de voix et il a un talent bien rare, c'est de passer avec la plus grande aisance de la voix de poitrine à la voix de tête. C'est un écueil pour bien des chanteurs; pour lui ce n'est qu'un jeu, on saisit à peine la transition.

Il a un autre talent encore: c'est de chanter admirablement en radouci. Après les notes élevées qu'il vient de donner avec une grande force, on est tout surpris de l'entendre soupire les airs tendres ou tristes avec une véritable voix de romance.

Comme son camarade M. Diepdalle, il nuance merveilleusement son chant, et, comme lui aussi, il fait bien ce qu'il fait; il sent ce qu'il dit et il le fait sentir à ceux qui l'écoutent avec attention.

M. Emile Marck, notre excellent directeur, avait promis de faire tout ce qu'il pourrait pour satisfaire le public. Il y a mis, comme on le voit, tous

ses efforts; il a été assez heureux pour trouver et assez habile pour savoir choisir.

#### Faits divers.

Il résulte d'un document officiel, que nous avons sous les yeux, que sur plus de 5 millions d'actes de l'état civil détruits par la Commune, 1 million 106,000 seulement ont pu jusqu'à présent être reconstitués; encore faut-il ajouter que 800,000 de ces derniers n'ont pu encore être recopiés sur les registres.

D'après les évaluations les moins exagérées, le nombre des actes indispensables à reconstituer pouvait être évalué à 2 millions, il en resterait encore près de 900,000 à rétablir. (Patrie.)

Un roman véridique. — On écrit de Berne, le 8 novembre :

Ces jours derniers, mourait à Zurich la princesse de Schwarburg-Sonderhausen. Cette dame, bien connue par sa bienfaisance, possédait une grande fortune qui passe à sa fille, dont l'histoire est un roman. Elle a épousé, il y a une dizaine d'années, un sous-officier d'artillerie instructeur et écuyer à l'école de Thonne. Jud, tel était son nom, était aussi pauvre que Job, il avait fait un apprentissage de cordonnier; plus tard, il prit goût à la vie militaire et devint sous-officier instructeur. La fille de la princesse le rencontra dans un voyage de tourisme et en fut subitement éprise. Elle voulut l'épouser et le mariage se fit. Jud fut annobli; il s'appela le baron de Jud, et pendant quelques années on le vit conduire son heureuse épouse en calèche à quatre chevaux, au milieu d'une population étonnée d'une pareille fortune. Mais le nouveau baron ne jouit pas longtemps de sa fortune, la mort l'enleva; la princesse lui fit élever un superbe mausolée, puis elle partit. Telle est cette histoire qui ressemble à un roman et qui est cependant authentique.

#### OU LE VRAI PARAÎT INVRAISEMBLABLE.

Voyez aux annonces Ville de Paris, emprunt 1875, rien n'est plus sérieux que cette combinaison. J'OFFRE LA REPRÉSENTATION dans toutes les villes de France à un agent d'assurances ou à un secrétaire de mairie.

Pour les articles non signés: P. GODER.

#### Bulletin de la Bourse.

Paris, 17 novembre.

La Bourse s'est maintenue aujourd'hui, et la plupart des valeurs, à l'exception de celles qui sont irrémédiablement vouées à la baisse, ont conservé les cours d'hier.

Grâce aux achats relativement considérables des recettes générales, 67,000 fr. pour le 5 0/0 et 58,000 pour le 3 0/0, les rentes ont débuté en hausse, mais elles ont repris en clôture les cours de la veille.

Le 5 0/0 a ouvert à 103,82 et s'est arrêté à 103,70.

Le 3 0/0, débutant à 65,90, est revenu à 65,75.

Le Turc, qui avait eu hier une légère reprise, a reperdu celle après-midi une partie du terrain gagné. On l'offrait en clôture à 23,80.

L'italien continue rapidement son mouvement ascendant; nous le laissons hier à 71,35, et il est actuellement à 71,90. Il a même fait 72,30 vers 2 heures 1/2. Nos appréciations se trouvent donc pleinement confirmées.

La Société générale est à 537.

Les actions de Suez se sont arrêtées à 675 et les délégations à 600.

Le Gaz est à 1,025.

Le Crédit mobilier est monté de 176 à 181, et il était très-demandé en clôture à ce dernier cours.

Le Mobilier espagnol a touché le cours de 700, puis est revenu à 680, restant encore en hausse de 5 fr.

Les Autrichiens sont à 617 et les Lombards à 227.

Extérieure espagnole, 17 15/16; Intérieure, 16.

AVIS. — LA COLONIE DES INDES, RUE DE RIVOLI, 114, qui seule a le dépôt du véritable cachemire de l'Inde, pour robes et costumes, vient d'en recevoir un choix immense en uni, teintes nouvelles: ce tissu, souple et moelleux, coûte 7 fr. 25, 9 fr. 50, 11 fr. 50, et 14 fr. 35 en 125 de large. On en fait les plus jolies toilettes de la mode actuelle: tunique, polonaise, dolmans et costumes complets. Etant pure laine, il peut facilement se laver: avantage immense sur les cachemires ordinaires.

LA COLONIE DES INDES, maison de confiance, rue de Rivoli, 114, envoie échantillons et paquets FRANCO.

Jules Klein, le brillant auteur des valse célèbres *Fraises au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Pazza d'Amore*, *Cuir de Russie*, des polkas populaires *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, etc., vient de publier ses nouvelles œuvres qui font fureur à Paris, et causent une profonde sensation dans le monde musical.

Leurs titres sont : *Cerises Pompadour*, valse poétique et mélodieux reflet du grand siècle ; — *Radis Roses ?* mazurka irrésistible de charme et d'originalité ; — *France Adorée!* (marche Française) dont les phrases, noblement inspirées, sont déjà répétées par toutes les musiques de notre belle France.

N'oublions pas de recommander, en terminant, les deux nouvelles mélodies de Jules Klein : *Rayons Perdus* et *Soupir et Baiser*, qui sont, avec la valse *Cerises Pompadour*, la mazurka *Radis Roses ?* et la marche *France Adorée!* les plus grands succès du jour.

L'éminent auteur de *Patte de Velours* et de tant d'œuvres acclamées s'est littéralement surpassé cette année, et nous pouvons affirmer que les compositions citées plus haut viendront encore augmenter sa réputation européenne.

On reçoit franco les œuvres de JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les mélodies ; 3 fr. pour le *Portrait de Jules Klein*) ; à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS.

Les éditeurs Michel Lévy viennent de mettre en vente le tome XII des *Nouveaux Samedis*, de M. A. de Pontmartin. Ce nouveau volume ne le cède en rien aux précédents pour l'intérêt et la variété des sujets. La poésie y est représentée par Lamartine,

Joseph Autran, Victor de Laprade, Jules Lacroix, Edouard Grézier ; le roman par George Sand, Chérubien, Champfleury, Ferdinand Fabre ; la littérature proprement dite, la politique et l'histoire par Sainte-Beuve, Frédéric Soulié, Camille Desmoulins, Jules Claretie, M. de Rémusat, Jules Simon, Odilon Barrot. Cette série des *Nouveaux Samedis*, presque entièrement consacrée aux œuvres et aux auteurs modernes, tiendra une place importante dans l'histoire littéraire de notre siècle.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, *l'Opinion* s'est décidée, tant que siègera la Chambre, à donner tous les jours

**6 pages au lieu de 4**

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de *l'Opinion*, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite : le SIÈGE DE PARIS, un beau volume in-8°.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques ; il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction

en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage complet est en vente.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
**JOURNAL DE LA FAMILLE**

SOUS LA DIRECTION DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

**Comité des concours poétiques de Bordeaux.**  
**APPEL AUX POÈTES.**

Le Quinzième Concours Poétique ouvert à Bordeaux le 15 août sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1875. Les deux médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux, Gironde. (Affranchir.)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 40 minutes du matin.  
11 — 30 — — —  
1 — 40 — — —  
7 — 40 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.  
10 — 30 — — —  
12 — 30 — — — du soir.  
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
**(Service d'été, 3 mai 1875).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).  
9 — 1 — — — omnibus.  
1 — 33 — — — soir, omnibus.  
4 — 19 — — — express.  
7 — 23 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-matin.  
8 — 20 — — — omnibus.  
9 — 50 — — — express.  
12 — 38 — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — omnibus.  
10 — 28 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE 1875.**

| Valeurs au comptant.                   |      | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. |   | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. |                                   | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |      |
|--|------|----------------|--------|---------|----------------------|---|----------------|--------|---------|----------------------|-----------------------------------|----------------|--------|---------|------|
| 3 % jouissance décembre.               | 65   | 75             | »      | »       | 10                   | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 725            | »      | »       | »                    | Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.  | 682            | 50     | »       | 2 50 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre.             | 95   | 50             | »      | »       | »                    | 182   | 50             | 7      | 50      | »                    | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 685            | »      | »       | »    |
| 5 % jouiss. novembre.                  | 103  | 60             | »      | »       | 03                   | Crédit Foncier d'Autriche.                                  | 510            | »      | »       | 5                    | Société autrichienne, j. janv.    | 620            | »      | 3       | 75   |
| Obligations du Trésor, t. payé.        | 472  | 50             | »      | »       | »                    | Charentes, 400 fr. p. j. août.                              | 342            | 50     | »       | 2 50                 | OBLIGATIONS.                      |                |        |         |      |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857.        | 233  | »              | »      | »       | »                    | Est, jouissance nov.  | 563            | 75     | 1       | 25                   | Orléans.                          | 319            | »      | »       | »    |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860.      | 481  | »              | »      | »       | »                    | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.                            | 951            | 25     | 2       | 50                   | Paris-Lyon-Méditerranée.          | 318            | »      | »       | »    |
| — 1865, 4 %                            | 500  | »              | »      | »       | »                    | Midi, jouissance juillet.                                   | 710            | »      | »       | »                    | Est.                              | 317            | »      | »       | »    |
| — 1869, 3 %                            | 350  | »              | »      | »       | »                    | Nord, jouissance juillet.                                   | 1183           | 75     | 3       | 75                   | Nord.                             | 320            | »      | »       | »    |
| — 1871, 3 %                            | 335  | »              | »      | »       | »                    | Orléans, jouissance octobre.                                | 978            | 75     | »       | 1 25                 | Ouest.                            | 317            | »      | »       | »    |
| — 1875, 4 %                            | 460  | »              | »      | »       | »                    | Ouest, jouissance juillet, 65.                              | 612            | 50     | »       | 2 50                 | Midi.                             | 312            | 50     | »       | »    |
| Banque de France, j. juillet.          | 3880 | »              | 20     | »       | »                    | Vendée, 250 fr. p. j. août.                                 | 1030           | »      | »       | »                    | Deux-Charantes.                   | 290            | »      | »       | »    |
| Comptoir d'escompte, j. août.          | 497  | 50             | 7      | 50      | »                    | Société immobilière, j. janv.                               | 22             | »      | »       | 1 75                 | Vendée.                           | 230            | »      | »       | »    |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet. | 495  | »              | »      | »       | »                    | C. gén. Transatlantique, j. juillet.                        | 322            | 50     | 7       | 50                   | Canal de Suez.                    | 508            | »      | »       | »    |
| Crédit Foncier colonial, 250 f.        | 330  | »              | »      | »       | »                    |   |                |        |         |                      |                                   |                |        |         |      |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.     | 885  | »              | »      | 5       |                      |   |                |        |         |                      |                                   |                |        |         |      |

Etudes de M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>re</sup> TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**VENTE**  
**Aux enchères publiques,**  
**D'IMMEUBLES**

Situés commune des Verchers.

L'adjudication aura lieu le dimanche cinq décembre mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le quatre novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré, ledit jugement homologant une délibération du conseil de famille du mineur Louis Hubert, issu du mariage de M. Louis Hubert, cultivateur, et de dame Anné Bazille, son épouse, demeurant aux Verchers, tenue devant M. le juge de paix de Doué-la-Fontaine ;

Et à la requête de M. Jean Hubert, maçon, demeurant aux Verchers ; Agissant au nom et comme tuteur dudit mineur Louis Hubert ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 12 ;

En présence de M. François Gaspault, charpentier, demeurant à Bouillé-Loretz ;

Au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur ;

Il sera, le dimanche cinq décembre mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION.**

1<sup>er</sup> LOT.

Quarante-six ares neuf centiares de terre, dans la pièce des Ferrières, commune des Verchers, joignant au levant Denis Favreau, au

nord un chemin, au midi Jouan, au couchant la route de Saint-Macaire. Mise à prix, onze cents francs, ci..... 1,100 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

Trente-sept ares trente-deux centiares de terre, au Pré-des-Chaintres, commune des Verchers, joignant au levant Uneau, au couchant Tureau, au nord Dubray, au midi un chemin. Mise à prix, douze cents francs, ci..... 1,200

3<sup>e</sup> LOT.

Douze ares vingt-six centiares de terre, aux Champs-Meniquets, même commune, joignant au levant M. Abraham, au nord un chemin, au couchant Panneau, au midi Favreau. Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

4<sup>e</sup> LOT.

Huit ares quatre-vingt centiares de vigne, au canton de l'Airue, même commune, joignant au levant un chemin, au nord la veuve Carré, au midi Charles Guillon. Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

5<sup>e</sup> LOT.

Dix ares cinquante-six centiares de vigne, aux Martrais, commune des Verchers, joignant au levant Pierre Gauthier, au nord Jean Hubert, au couchant Vastin, au midi Gauthier. Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

6<sup>e</sup> LOT.

Sept ares quatre-vingt-douze centiares de vigne, aux Nougains, même commune, joignant au levant Jouan, au nord Prou, au couchant Hubert, au midi la route. Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 450

A reporter.... 3,150 fr.

Report.... 3,150 fr.

7<sup>e</sup> LOT.

Cinq ares vingt-huit centiares de vigne, au canton du Pissol, même commune, joignant au levant Lamoureux, au nord un sentier, au couchant Vauvert. Mise à prix, quatre-vingts francs, ci..... 80

Total des mises à prix : trois mille deux cent trente francs, ci..... 3,230

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente. Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le dix-huit novembre mil huit cent soixante-quinze.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le dix-neuf novembre mil huit cent soixante-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (558) Signé : L. PALUSTRE.

**A VENDRE**

**JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ**

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT.

Sise à Saumur, route de Varrains.

S'adresser à M<sup>re</sup> ROBINEAU, notaire, ou à M<sup>re</sup> PERNOT, rue de la Petite-Douze, à Saumur.

Toutes facilités pour le paiement.

**MÉDICAMENTS DE LA SAISON**

**VICHY** Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs ; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'Établissement Lardy, à Vichy. — Établissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

**HERNIÉS** Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de Fleury, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr. Il n'existe qu'un remède qui guérisse véritablement l'asthme, la toux, l'oppression ; c'est la potion de M. Aubrée, méd.-ph. à Ferté-Vidame (E.-et-L.).

**AUX AUSTHMATIQUES** Ce traitement, par 13 ans de succès et des milliers de guérisons. Preuves gratis et gratuites. On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**VILLE DE PARIS.**

**EMPRUNT 1875.**

Trois tirages : 5 novembre, 5 février, 5 mai.

4 chances de gagner le lot de 100,000 f.  
8 chances de gagner le lot de 50,000  
12 chances de gagner le lot de 10,000  
16 chances de gagner le lot de 5,000  
100 chances de gagner le lot de 1,000

A toute personne qui me demandera par lettre affranchie l'album lithographié d'une ingénieuse combinaison représentant les objets grandeur naturelle que je lui adresserai franco par retour du courrier, j'offre à titre entièrement gratuit un numéro de tombola pour participer aux tirages d'une Obligation de la ville de Paris portant le n<sup>o</sup> 406,731, participant aux tirages des 5 novembre, 5 février et 5 mai prochain.

La combinaison n<sup>o</sup> 1 consiste en ceci : Contre mandat-poste de 20 francs, j'expédie une superbe pendule Cartel style Louis XIV, face bois durci, un beau thermomètre ébène, un dictionnaire français. Deux belles cravates soie noire, une boîte de 144 plumes anglaises inoxydables première qualité. Une paire de boutons de manchettes doublés or, initiales platinée. Une paire de beaux candélabres composition bronze. Une paire de beaux flambeaux également composition bronze.

Un abonnement de 6 mois à un grand journal financier, et un numéro de tombola pour concourir aux tirages d'une obligation de la ville de Paris, et d'une pendule à marche mystérieuse de onze cents francs.

Adresser les demandes d'Album à M. Dugué aîné, 62, boulevard Saint-Germain, à Paris, et par retour du courrier il sera adressé franco, sans aucun retard. (542)

**HEMORROIDES**

La Pommade Leroy, ph. à Eretat (S.-Inf.), est infatigable c. la douleur, la démangeaison, la constipation. 2 fr.

**MAUX DE DENTS** et plombage par le Baume Sédatif Chautard de Vendôme. Prix : 1 fr. 50.

M<sup>re</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (50 4)

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LA VELOUTINE**

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY, INVENTEUR.

**POMMADE SATIN**

Pour conserver aux mains la souplesse, la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 9, rue de la Paix. — Paris.

**POUDRE SOSAN**

CONTRE LE

**RHUME DE CERVEAU**

2 prises de cette poudre arrêtent instantanément le coryza sans aucun inconfort. Envoi franco, contre 0,60 cent. en timbres-poste. — Pharmacie générale, rue du Quatre-Septembre, 15, Paris, et principales pharmacies.

Saumur, imprimerie P. GODET.